Livret de présentation

Entrée en Classe de SIXIEME

¤ Avant le 4 juin : intégration des demandes dans Affelnet

¤ Du 18 mai au 02 juin : **pré inscription via Internet**

¤ 2 au 6 juin : **envoi des confirmations de** pré inscription aux familles (ne présage pas de l'admission au collège)

¤ à partir du 22 juin : **affectation prononcée par la direction académique** transmise aux familles par le collège d'affectation

¤ Du 22 au 25 JUIN : **finalisation de l'inscription au secrétariat du collège** en rapportant l'ensemble des documents demandés.

Aucune inscription ne sera validée sans dossier complet, et sans décision d'affectation par la direction académique.

Toutes les informations sur le site internet de l'établissement
Rubrique : Collège / Rentrée 2015

Cité Scolaire Internationale

Avenue des Sports
F-01210 FERNEY-VOLTAIRE
+33(0) 4 50 40 00 00 / +33(0)4 50 40 00 27
0010072y@ac-lyon.fr
http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-01/international/

I. Les Sections internationales

Les sections internationales ont pour objectif de faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système français ou de permettre à des élèves français de maîtriser parfaitement deux langues et acquérir une culture bi-nationale. Leur présence crée un cadre propice à l'apprentissage d'une langue vivante à un haut niveau.

Présentation

Les sections internationales existent dans les écoles primaires, les collèges et les lycées d'enseignement général. Elles accueillent des élèves français et étrangers. Pour la Cité Scolaire Internationale de Ferney-Voltaire, les élèves des écoles primaires sont accueillis pendant deux demi-journées pour y recevoir un enseignement spécifique. Les élèves des sections internationales suivent certains enseignements en langue étrangère, appelés "enseignements spécifiques", pour lesquels ils sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles. Les sections internationales existent dans l'établissement en :

- Allemand
- Britannique
- Espagnol
- Italien
- Néerlandais
- Suédois (non active : le brevet OIB n'est pas préparé dans cette langue)

Les sections internationales proposent au collège des enseignements spécifiques fondés sur les axes suivants :

- un enseignement de Langue et Littérature dans la langue de la section (4 h minimum)
- l'enseignement hybride de l'histoire-géographie-éducation civique (pour moitié entre la langue de la section et le français)
- pour les élèves de section britannique seulement, un enseignement facultatif de mathématiques anglaises.

L'inscription dans une section internationale est un engagement pour toute la durée de la scolarité au collège.

Recrutement

Pour intégrer une section internationale, les élèves doivent être admis à des tests de compétences.
Les résultats sont transmis à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de l'Ain qui affecte les élèves au collège.

Toute demande d'intégration en section internationale doit être formulée auprès du secrétariat de M. le Proviseur : sec.prov.0010072y@ac-lyon.fr
Le collège se charge de l'organisation des tests en collaboration avec les services de chaque section.

Diplômes

Les élèves de section internationale peuvent présenter le Brevet puis le Baccalauréat à Option Internationale (BOI ou OIB) (*différent du Baccalauréat international –bac de Genève - répandu en Suisse).*

II. Les enseignements obligatoires en 6ème

- *Arts Plastiques (1h)*
- *Éducation musicale (1h)*
- *Éducation Physique et Sportive (*EPS*) (4h)*
- *Français (5h)*
- *Histoire géographie (3 ou 4h en section)*
- *Langue vivante étrangère (*LV1 ou section*)(4h)*
- *Mathématiques (4h)*
- *Sciences de la Vie et de la Terre (1h30)*
- *Technologie (1h30)*

III. Les langues vivantes étrangères

Toute langue débutée sera poursuivie tout au long de la scolarité, au collège puis au lycée.

1. Langues en classe de 6ème

Les langues suivantes sont possibles en 6ème :

- **ANGLAIS LV1 (4h/semaine)**

OU

- **ALLEMAND LV1 (4h/semaine)**

OU

LANGUES DES SECTIONS INTERNATIONALES
(accès soumis à la réussite aux tests d'entrée ; engagement pour toute la durée du collège)

- **ANGLAIS NATIONAL** Possibilité d'ajouter aussi **l'allemand LV1**

- **ALLEMAND NATIONAL**
  ESPAGNOL NATIONAL
  ITALIEN NATIONAL
  NEERLANDAIS NATIONAL
  Possibilité d'ajouter aussi **l'anglais LV1**

Le choix d'une langue de section induit :

- ✓ *Un enseignement de* ***langue et littérature*** (4h/semaine) *dans la langue de section*
- ✓ *Un enseignement* ***d'histoire-géographie*** (4h/semaine) *hybride : moitié dans la langue de section et moitié en langue française*

2. Langues en classe de 4ème

- **Toute langue débutée doit être poursuivie** tout au long de la scolarité, au collège puis au lycée.
- Chaque élève doit bénéficier de l'enseignement de **2 langues vivantes étrangères au collège** (et seulement 2).
- **L'une des 2 langues étudiées doit être l'anglais.**

Ces critères induisent le schéma suivant pour les choix de langues en 4eme :

choix en 4eme / langue(s) suivie(s) en 6eme et 5eme (en section ou non)	imposé (I) ; possible (P) ; non possible (N)					
	allemand	anglais	chinois	espagnol	italien	néerlandais
anglais	P	I	P	P	P	P (tests)
allemand	I	I	N	N	N	N
espagnol	N	I	N	I	N	N
italien	N	I	N	N	I	N
néerlandais	N	I	N	N	N	I
anglais et allemand	I	I	N	N	N	N
anglais et espagnol	N	I	N	I	N	N
anglais et italien	N	I	N	N	I	N
anglais et néerlandais	N	I	N	N	N	I

IV. Les options facultatives

Une option est facultative tant qu'elle n'est pas choisie, car il n'est pas obligatoire d'en faire le choix. **Elle ne l'est plus dès qu'un engagement a lié l'élève et ses parents par le libre choix de s'y inscrire.**

- Ainsi, **l'option latin** est un enseignement qui a vocation à être suivi sur l'ensemble du collège. L'engagement pour le latin en 5eme est un engagement pour 2 ans minimum (5eme et 4eme).
- Seuls les élèves inscrits dans la section nationale anglaise peuvent choisir **l'option mathématiques anglaises** (il est possible de débuter à différents niveaux ; consulter la section anglaise).
- L'admission en **section sportive football** est soumise à des tests et à l'examen du dossier scolaire. Pour les élèves hors secteur, une demande de dérogation est aussi à effectuer auprès des services académiques (DSDEN Ain).

La liste ci-dessous présente les options possibles à chaque niveau : ces options ne sont pas compatibles entre elles et ne sont donc **pas cumulables.**

EN CLASSE DE 6EME

- **SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine -** soumis à la réussite aux tests d'entrée)

OU

- **MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine -** nécessité d'être en section anglaise)

EN CLASSE DE 5EME

- **SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine -** soumis à la réussite aux tests d'entrée)

OU

- **MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine -** nécessité d'être en section anglaise)

OU

- **LATIN** (2h/semaine – **engagement pour 2 ans minimum**)

EN CLASSE DE 4EME

- **SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine -** soumis à la réussite aux tests d'entrée)

OU

- **MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine -** nécessité d'être en section anglaise)

OU

- **LATIN ou LATIN-GREC** (3 ou 4h/semaine – nécessité d'avoir suivi le latin en 5eme)

EN CLASSE DE 3EME

- **SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine -** soumis à la réussite aux tests d'entrée)

OU

- **MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine -** nécessité d'être en section anglaise)

OU

- **LATIN ou LATIN-GREC** (3 ou 4h/semaine – nécessité d'avoir suivi le latin en 4eme)